

# Classement des meublés de tourisme

## Info +

### CURSUS STRUCTURATION DE L'OFFRE & ACCESSIBILITÉ

## Formateur :

Martine Roche  
FROTSI PACA

## Public :

Toute personne en charge du dossier de classement des meublés de Tourisme au sein de l'Office de Tourisme.

2 Participants par structure : Un titulaire + 1 suppléants

## Durée

1 jour

## Dates et lieux :

23 Février 2016

Aix-en-Provence

## Coût pédagogique prévisionnel pour les +10 :

150€ / stagiaire / jour

## Méthodologie :

- Apports théoriques
- Etude de la grille de Classement
- Remise des documents réglementaires

## Prérequis :

Etre rigoureux et être en mesure d'apprécier l'agencement et la décoration (intérieur et extérieur)

## Pourquoi suivre cette formation ?

Certains territoires étant dépourvus d'organismes de contrôle agréés, les propriétaires ne peuvent alors se tourner que vers les organismes accrédités intervenant Nationalement.

Cet éloignement et ce manque de proximité peuvent décourager certains propriétaires. Le classement des meublés de tourisme, permet à l'OT d'aller à la rencontre des propriétaires de meublés de tourisme de son Territoire, tout en améliorant la connaissance et l'animation de son offre locale d'hébergement. C'est aussi pour l'OT, une opportunité de générer une nouvelle source de financement grâce à ce nouveau service proposé.

L'OT augmente par ailleurs, la capacité de la destination à pouvoir proposer une offre touristique toujours plus qualifiée, ce qui aura une incidence également sur la taxe de séjour levée auprès des meublés de tourisme.

A l'issue de la formation, l'OT devient un organisme agréé pour effectuer le seul classement national des meublés de tourisme mise en place par l'Etat et peut ainsi répondre à une demande locale.

## Objectifs :

- ▶ Maîtriser la qualification de son offre locale
- ▶ Devenir organisme de classement pour les meublés de Tourisme de son territoire
- ▶ Animer son réseau de socio professionnels
- ▶ Développer sa capacité d'Autofinancement

## Contenu :

- I. Présentation de la démarche de classement
- II. Analyse et prise en main des critères de classement  
Les textes de référence  
La grille de classement  
Les annexes
- III. Présentation de l'Outil d'OTF  
Tableau de calcul automatique du niveau de classement des meublés
- IV. La Procédure pour devenir organisme de contrôle agréé  
Montage du dossier  
L'Audit  
La demande d'agrément  
La convention d'OTF  
La validation par Atout France  
Le choix du cabinet d'Audit